

Dans ces temps de pandémie, l'école n'est pas disponible pour les regroupements de parents. Alors que l'assemblée annuelle des conseils d'école a habituellement lieu dans le gymnase, cette année oblige celle-ci à avoir lieu en ligne. Voici quelques directives pour vous aider à bien organiser et valider votre assemblée générale annuelle.

## **1. Partagez le lien de connexion**

Tout comme s'il s'agissait d'une assemblée physique, une assemblée virtuelle doit être convoquée correctement pour être légale. Si un avis normal identifie le lieu de l'assemblée, dans l'avis d'une assemblée virtuelle, il faut donner aux membres le lien qui sera utilisé (Meet, Zoom ou autre) pour que les participants puissent vérifier que leur matériel informatique est compatible et qu'ils pourront se connecter à l'assemblée virtuelle.

## **2. Prendre les présences**

Vous ne pourrez pas faire circuler de feuilles de présences. Vous devrez donc trouver une façon alternative de noter les présences. Quelques suggestions simples comprennent la création d'un Google Form (partagé dans le Chat de la réunion) ou de demander aux membres présents d'envoyer un courriel à une adresse créée spécifiquement à ce moment. Les éléments à récupérer sur les présences sont :

- Nom du parent
- Enfant(s) représenté(s) par le parent

Afin de valider les présences, vous pouvez aussi demander aux gens d'ajouter à leur nom qui s'affiche sur l'écran, le niveau ou le groupe-classe de leur enfant (p. ex. Jean Dupont - 5D). Cela permet à la fois de confirmer la validité des personnes présentes comme membres votants et de valider les présences par la suite. Il est aussi suggéré d'imprimer la liste des membres en ligne au moment du début de la rencontre pour confirmer le quorum.

## **3. Gérer les discussions**

Afin de faciliter la progression de l'assemblée, il est suggéré de demander à tous les participants d'éteindre leur micro. Vu le nombre probablement élevé de personnes qui seront connectées, il est aussi recommandé de demander aux personnes d'éteindre leur caméra. Ainsi, mis à part le président d'assemblée et la personne présentant le point de l'ordre du jour, personne ne devrait avoir sa caméra d'allumer.

Les plateformes de visioconférences offrent des moyens pour les gens de faire connaître le désir d'intervenir. Le président d'assemblée donnera le droit de parole en identifiant le membre par son nom tel qu'inscrit dans la liste des participants. Cette personne pourra à ce moment ouvrir son micro et sa caméra. Le rôle du président d'assemblée sera très important ici, à savoir tant d'identifier à qui est le tour de parole que dans le souci de n'oublier personne.

Vous pouvez également demander aux gens d'inscrire leur question dans le Chat, et de demander à la personne concernée de répondre. Vous pourrez également enregistrer le Chat à la fin de la rencontre et vous pourrez ajouter le document comme annexe au procès-verbal de l'assemblée.

#### **4. Passer au vote**

Même si la majorité des points à l'ordre du jour seront des points d'informations, il demeure que certaines propositions devront être votées (adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de même que les élections). Un système de vote simple peut constituer à demander à tous, à tour de rôle de confirmer à la proposition. Toutefois, si une cinquantaine de personnes assistent à la rencontre, cette méthode risque de prendre beaucoup de temps.

Vous pouvez aussi utiliser le Chat pour le vote. Vous écrivez la proposition dans le Chat et vous demandez à tous de répondre par « Pour », « Contre » ou « Abstention » à la proposition. Encore une fois en imprimant le Chat, vous aurez une preuve des votes passés. Un Google Form créé à chaque proposition pourrait aussi faire l'affaire; tout comme une application en ligne comme Framadate.

Ici, il s'agit d'être assez à l'aise pour pouvoir créer rapidement des sondages. Peu importe la méthode choisie, il est recommandé de créer des ébauches à l'avance afin de pouvoir rapidement les ajuster selon les souhaits de l'assemblée.

La FPFA est présente pour vous appuyer dans votre mandat de conseil d'école, alors n'hésitez pas à nous contacter si vous désirez de l'aide pour votre assemblée annuelle virtuelle.